

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU
TENUE LE JEUDI 24 AVRIL 2025, À 12 H, AU LOCAL M-0220**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Karine Lacourse
et APPUYÉ par Karine Dion

d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 17 avril 2025;
3. Informations;
4. Charges à la formation continue (CFC);
5. Règles de gestion du budget de perfectionnement des professeur·es 2025-2026;
6. Désignation d'une personne présidente et d'une personne secrétaire d'élections pour les élections prévues lors de l'AGA du 2 juin 2025;
7. Chapitre XIII des Statuts du Syndicat des professeur-e-s du Collège François-Xavier-Garneau (Avis de motion du 28 février 2025);
8. Politique sur la protection des renseignements personnels (Avis de motion du 28 février 2025);
9. Modifications au Règlement no 2 – Article 10 (Avis de motion du 6 février 2025);
10. Comité syndical sur les outils technologiques et sur l'intelligence artificielle (mandat);
11. État des relations syndicales avec la direction;
12. Clôture de la séance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 AVRIL 2025

Il est PROPOSÉ par Karine Lacourse
et APPUYÉ par Véronique Rivalin Redon

que l'Assemblée générale du SPCFXG approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 17 avril 2025.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

3. INFORMATIONS

- **ENTENTES PRÉALABLES**
Nathalie Robitaille, responsable du suivi des ressources, présente le point.

4. CHARGES À LA FORMATION CONTINUE (CFC)

CONSIDÉRANT que le Collège n'a jamais, depuis le retour des charges à la formation continue (CFC) dans la convention collective 2015-2020, accepté de discuter de leur utilisation avec le syndicat avant l'automne 2024.

CONSIDÉRANT que le Collège reçoit annuellement, depuis la convention collective 2023-2028, 5,22 CFC plutôt que 2,40 CFC en vertu de l'annexe I-13 de la convention collective.

CONSIDÉRANT que l'annexe I-13 de la convention collective prévoit que les CFC doivent être utilisées l'année où elles sont octroyées, mais qu'elles peuvent être transférées à une année ultérieure après entente entre les parties.

CONSIDÉRANT que le Collège a toujours, depuis le retour des charges à la formation continue (CFC) dans la convention collective 2015-2020, transféré des CFC aux années ultérieures sans jamais faire entente avec le Syndicat.

CONSIDÉRANT que la convention collective 2023-2028 prévoit qu'un maximum de 15 % des CFC peut être utilisé pour des tâches de volet 2 ou 3 à moins d'entente entre les parties.

CONSIDÉRANT que le Collège utilise à toutes fins pratiques 100 % des CFC qui lui sont allouées pour des tâches de volet 2.

CONSIDÉRANT que les tentatives du Collège pour utiliser les CFC pour des tâches de volet 1 dans des programmes qu'il avait ciblés aux sessions d'hiver 2025 et d'été 2025 se sont avérées infructueuses.

CONSIDÉRANT qu'un solde d'environ 1 CFC est toujours inutilisée à ce jour.

CONSIDÉRANT la volonté partagée du Syndicat et de la direction de se conformer aux nouvelles dispositions de la convention collective.

PROPOSITION 4.1

REPRISE D'UNE PROPOSITION DÉPOSÉE LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 3 AVRIL 2025

Il a été PROPOSÉ par Judith Bouchard
et APPUYÉ par Pierre-Éric Côté

que l'assemblée générale mandate l'exécutif pour :

- Négocier l'utilisation du solde inutilisé des CFC afin de rémunérer les cours d'été à la CI et son transfert à l'année suivante si cela ne suffit pas à l'épuiser en entier.
- Négocier que cette pratique soit en vigueur tant et aussi longtemps que le Collège ne parviendra pas à utiliser les CFC pour des tâches de volet 1 à la hauteur prévue à la convention collective.
- Négocier que les CFC soit utilisées prioritairement dans les disciplines pour lesquelles un département existe au régulier.
- Négocier la fusion des listes d'ancienneté de la formation continue avec celles du régulier.

AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Frédéric Simard
et APPUYÉ par Gabriel Bouchard

de modifier le dernier point de la proposition en ajoutant après le mot négocier : « un cadre visant à accomplir ».

Le point se lirait ainsi :

- Négocier un cadre visant à accomplir la fusion des listes d'ancienneté de la formation continue avec celles du régulier.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ.

SCISSION

Il est PROPOSÉ par Pierre-Éric Côté
et APPUYÉ par Jean Francis Matteau

que l'Assemblée générale du SPCFXG scinde la proposition après le troisième picot.

La proposition 4.1 deviendrait :

que l'Assemblée générale mandate l'exécutif pour :

- Négocier l'utilisation du solde inutilisé des CFC afin de rémunérer les cours d'été à la CI et son transfert à l'année suivante si cela ne suffit pas à l'épuiser en entier.
- Négocier que cette pratique soit en vigueur tant et aussi longtemps que le Collège ne parviendra pas à utiliser les CFC pour des tâches de volet 1 à la hauteur prévue à la convention collective.
- Négocier que les CFC soit utilisées prioritairement dans les disciplines pour lesquelles un département existe au régulier.

LA SCISSION EST ADOPTÉE.

LA PROPOSITION PRINCIPALE EST ADOPTÉE TEL QU'AMENDÉE ET SCINDÉE.

PROPOSITION 4.2

que l'Assemblée générale mandate l'exécutif pour négocier un cadre visant à accomplir la fusion des listes d'ancienneté de la formation continue avec celles du régulier.

DÉPÔT

Il est PROPOSÉ par Carl Grimard
et APPUYÉ par Frédéric Simard

que l'Assemblée générale du SPCFXG dépose la proposition 4.2.

LA PROPOSITION DE DÉPÔT EST ADOPTÉE.

PROPOSITION 4.3

Il est PROPOSÉ par Karine Dion
et APPUYÉ par Anne Lefrançois

que l'Assemblée générale du SPCFXG mandate l'Exécutif pour négocier une entente avec le Collège permettant une utilisation d'un maximum de 20% des CFC pour des tâches de volet 2 et 3.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

5. RÈGLES DE GESTION DU BUDGET DE PERFECTIONNEMENT DES PROFESSEUR·ES 2025-2026

Il est PROPOSÉ par Yamilet Bamberg Lamott
et APPUYÉ par Jean Francis Matteau

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les modifications présentées aux règles de gestion du budget de perfectionnement du personnel enseignant 2025-2026.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Guillaume Vachon-Beaudoin
et APPUYÉ par Karine Lacourse

que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie l'ordre du jour afin que soient traités les points nécessaires à la préparation de l'AGA et à l'envoi des appels de candidature des différents comités syndicaux.

Il est convenu de reporter les points suivants :

7. Chapitre XIII des Statuts du Syndicat des professeur-e-s du Collège François Xavier Garneau (Avis de motion du 28 février 2025);
8. Politique sur la protection des renseignements personnels (Avis de motion du 28 février 2025).

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

6. DÉSIGNATION D'UNE PERSONNE PRÉSIDENTE ET D'UNE PERSONNE SECRÉTAIRE D'ÉLECTIONS POUR LES ÉLECTIONS PRÉVUES LORS DE L'AGA DU 2 JUIN 2025

Il est PROPOSÉ par Pierre-Éric Côté
et APPUYÉ par Carl Grimard

que l'Assemblée générale du SPCFXG désigne Mylène Lepage à titre de présidente et Nathalie Robitaille à titre de secrétaire d'élections pour les élections du 2 juin 2025.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

7. MODIFICATION AU RÈGLEMENT NO 2 – ARTICLE 10 (AVIS DE MOTION DU 6 FÉVRIER 2025)

Il est PROPOSÉ par Carl Grimard
et APPUYÉ par Karine Dion

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte l'article 10 du Règlement no 2.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

8. COMITÉ SYNDICAL SUR LES OUTILS TECHNOLOGIQUES ET SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (MANDAT)

Il est PROPOSÉ par Jean Francis Matteau
et APPUYÉ par Yamilet Bamberg Lamott

que l'Assemblée générale du SPCFXG crée son propre comité sur les *Outils technologiques et l'intelligence artificielle* pour l'année scolaire 2025-2026.

Que ce comité ait pour mandat de :

- Prendre connaissance des outils produits par la FNEEQ concernant l'intelligence artificielle et les outils technologiques;
- Tenir des discussions pour évaluer l'impact de ces sujets sur l'enseignement, l'apprentissage et les conditions de travail des personnes professeures;
- Conseiller les personnes professeures membres de la commission des études sur ces sujets;
- Faire toute proposition jugée pertinente à l'Assemblée générale pour que celle-ci se dote de positions sur ces sujets.

Que ce comité soit formé de six personnes professeures élues lors de l'AGA pour un mandat d'un an.

AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Anaïs Jalbert
et APPUYÉ par Carl Grimard

que la vice-présidence à la pédagogie soit aussi membre de ce comité en plus des six personnes professeures.

La dernière phrase se lirait ainsi :

que ce comité soit formé de six personnes professeures élues lors de l'AGA pour un mandat d'un an. La personne vice-présidente à la pédagogie est aussi membre de ce comité.

LA PROPOSITION TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE.

9. ÉTAT DES RELATIONS SYNDICALES POUR LE MANDAT 2025-2026

Guillaume Vachon-Beaudoin, président, présente le point.

10. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Frédéric Simard
et APPUYÉ par André Thivierge

que la séance soit levée.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

La séance est levée à 13 h 44

Karine Lacourse
Secrétaire-trésorière

Guillaume Vachon-Beaudoin
Président